

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 144-2017
Type d'intervention: Interpellation
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2017.RRGR.377

Déposée le: 12.06.2017

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Leuenberger (Trubschachen, PBD) (porte-parole)

Cosignataires: 7

Urgence demandée: Oui
Urgence accordée: Oui 07.09.2017

N° d'ACE: du
Direction: Direction de l'instruction publique
Classification: –



Répétition de l'examen de la LP

Selon les apparences, lors de l'examen d'avocat portant sur la LP en juin 2017, une professeure de l'Université de Berne a posé quasiment les mêmes questions que lors de l'examen de 2013. Etant donné que les solutions étaient par conséquent déjà largement connues, l'examen doit être répété. Les personnes qui ont passé l'examen sont les premières victimes de cette situation.

Les professeurs et professeures de l'Université de Berne touchent un bon salaire correspondant aux tâches qui leurs sont confiées. L'une des plus importantes est d'élaborer les examens avec tout le sérieux requis. Le fait de proposer d'anciennes questions, même sous une forme légèrement modifiée, ne répond pas aux attentes élevées qu'implique la mission d'un professeur ou d'une professeure.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. La professeure responsable a-t-elle, par son comportement, contrevenu à un cahier des charges, à des conditions d'engagement ou à des devoirs de diligence ?
2. La professeure responsable fera-t-elle face à des mesures disciplinaires ? Si oui, lesquelles ?

3. Le Conseil-exécutif trouve-t-il admissible que la professeure conserve son poste à l'Université de Berne ?
4. Quelles sont les mesures prévues pour que de tels cas ne se reproduisent plus ?
5. Les personnes passant l'examen vont devoir fournir un travail supplémentaire. Seront-elles indemnisées en conséquence ?

Motivation de l'urgence : il est dans l'intérêt des personnes passant l'examen et du public que l'affaire soit clarifiée rapidement.

Destinataire

- Grand Conseil